

**4^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2024
à 20 HEURES 30**

Matière de l'acte : FINANCES LOCALES

Sous-matière de l'acte : 7.3 Emprunts

Nombre de membres : Date de convocation du Conseil Municipal
En exercice : 15 le 28 juin 2024
Présents : 12
Votants : 12 + 3 procurations

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi quatre juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert excusé procuration PLUTINO Antoine, MATHIEU Pierre excusé procuration à NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme excusé procuration GAS Joëlle.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Financement de trésorerie de 160 000 euros pour avancement de fonds du remboursement du FCTVA 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle, que conformément au budget primitif 2024, la nécessité d'effectuer un emprunt pour le financement du début des travaux de la MSP prévus en investissement 2024 et le remboursement du FCTVA prévus en 2025 / 2026 et présente la proposition de la banque : Crédit Agricole.

Vu l'offre de financement du Crédit Agricole et les conditions générales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt court terme à taux variable IN FINE Classification charte GISSLER

Montant du contrat de prêt : 160 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 24 mois

Objet du contrat de prêt : **Prêt financement Travaux de Construction
Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Versement des fonds : **La totalité ou versée dans les 8 mois de la
signature du prêteur.**

Taux d'intérêt annuel : **Taux fixe de 4.08%**

Base de calcul des intérêts : **Paiements des intérêts à termes échue,
périodicité trimestrielle**

Echéances d'amortissement : **Remboursement du capital à l'échéance finale
et d'intérêts :**

Remboursement anticipé : **Aucune indemnité de remboursement anticipé**

Frais de dossier : **0,20 %**
Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec le **Crédit Agricole**.

- **DIT** que les sommes nécessaires au remboursement des échéances seront inscrites chaque année au budget en dépenses obligatoires.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat et les pièces y afférents.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire le 08/07/24

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08 07 2024
ID : 030-213000763-20240704-D2024_032-DE

**Le Maire,
Laurent NADAL**

